

## Chapitre XIV

# NÉGATION

Étudiez la négation dans le poème suivant :

« Mouvement »

- 1 Ce cheval qui tourna la tête  
Vit ce que nul n'a jamais vu  
Puis il continua de paître  
A l'ombre des eucalyptus.
  - 5 Ce n'était ni homme ni arbre  
Ce n'était pas une jument  
Ni même un souvenir de vent  
Qui s'exerçait sur du feuillage.
  - 10 C'était ce qu'un autre cheval,  
Vingt mille siècles avant lui,  
Ayant soudain tourné la tête  
Aperçut à cette heure-ci.
  - 15 Et ce que nul ne reverra,  
Homme, cheval, poisson, insecte,  
Jusqu'à ce que le sol ne soit  
Que le reste d'une statue  
Sans bras, sans jambes et sans tête.
- Jules Supervielle, *Gravitations* (1925),  
© Éditions Gallimard.

### PRÉALABLES

#### Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. XI : « Les types de phrases », § 5, « La négation », p. 410-425.

Du point de vue sémantico-logique, la négation est un opérateur permettant d'inverser la valeur de vérité d'une proposition : si P est vraie, Nég.(P) est fausse. Elle peut s'inscrire dans la langue aussi bien par des moyens lexicaux (Nég.(possible) → impossible) que par des moyens grammaticaux (Nég.(il viendra) → il **ne** viendra **pas**). C'est pourquoi il convient en premier lieu de distinguer la **négation lexicale** de la **négation grammaticale**.

Toutefois, la négation logique<sup>1</sup> ne correspond strictement qu'à un type de négation linguistique : la **négation totale**, qui porte sur l'ensemble de la proposition (*Il ne viendra pas*). Cette dernière s'oppose à la **négation partielle**, qui correspond au cas où la négation porte non pas sur la proposition entière mais sur l'un de ses constituants (*Personne ne viendra*)<sup>2</sup>. Par ailleurs, les négations totale et partielle s'opposent à la **négation exceptive** qui correspond à la formulation d'une restriction (*Il ne mange que des pâtes*) et ne véhicule donc qu'implicitement un contenu négatif (*il ne mange pas autre chose*).

Parmi les morphèmes dont dispose la langue française pour l'expression de la négation grammaticale, nous mentionnerons tout d'abord le marqueur de négation **ne**, traditionnellement considéré comme un adverbe. Combiné à divers autres morphèmes, il

1. Conçue comme une négation propositionnelle.

2. L'absence de correspondance entre la négation logique et la négation partielle peut être illustrée de la façon suivante. La négation logique de *quelqu'un est venu* ne peut qu'être *quelqu'un n'est pas venu*. Il est donc impossible d'utiliser cet opérateur pour faire porter la négation sur le sujet de la phrase *quelqu'un est venu*, c'est-à-dire pour obtenir *personne n'est venu*. La négation partielle n'est cependant pas irréductible à la négation logique : il suffit d'admettre que cette dernière puisse opérer à l'intérieur de la proposition. Dans ces conditions *personne n'est venu* pourra être réduit à [Nég.(quelqu'un) est venu].

permet l'expression des trois types de négations dans la phrase verbale :

- sa combinaison avec **pas** et **point** exprime la négation totale ;
- sa combinaison avec un pronom (**personne n'est venu**), un déterminant (**aucun étudiant n'est venu**) ou un adverbe (**il ne viendra jamais**) négatif exprime la négation partielle ;
- sa combinaison avec **que** exprime la négation exceptive.

Toutefois, à l'oral, son effacement s'observe fréquemment (*il viendra pas*). Notons enfin que, dans les phrases nominales, les morphèmes que nous venons d'énumérer sont employés seuls, sans *ne* (*Pas de pitié ! - Plus de pain*).

#### Repérage des occurrences

Le texte ne contient que des négations grammaticales, qui apparaissent toutes dans des phrases verbales. Nous signalerons simplement qu'il convient de bien intégrer au relevé la négation exceptive des vers 15-16 (*Jusqu'à ce que le sol ne soit / que le reste d'une statue*) et la négation exprimée à trois reprises par la préposition *sans* au vers 17 (*Sans bras, sans jambes et sans tête*). Cette préposition négative sera étudiée séparément, parce qu'elle n'entre pas dans le cadre syntaxique de la « négation à double détente » (*ne + pas, plus, etc.*). Notons enfin qu'il conviendra aussi de rendre compte des relations entre négation et coordination.

#### ANALYSE PROPOSÉE

##### 1. La « négation à double détente »

Les occurrences de cette « négation à double détente » peuvent être classées en fonction de leur portée.

1. L'expression est due à Tesnière (voir *G.M.F.*, XI : 5.1.3., p. 414).

#### A / Négation totale

Le texte présente à deux reprises la négation d'une phrase à présentatif :

- *Ce n'était ni homme ni arbre* (v. 5) ;
- *Ce n'était pas une jument / Ni même un souvenir de vent [...]* (v. 6-7).

Dans les deux cas, le complément du présentatif semble démultiplié par coordination, ce qui justifie la présence des marqueurs de négation *ne... ni*. Il convient toutefois de préciser que nous n'avons pas ici une négation de constituants coordonnés ([Nég.(A et B)]) mais une coordination de phrases négatives (*ce n'était pas un homme ET ce n'était pas un arbre - ce n'était pas une jument ET ce n'était pas un souvenir de vent*, soit [Nég.(A) et Nég.(B)]).

Or, cette coordination rompt toute symétrie possible entre les phrases négatives et leurs correspondantes positives. En effet, si *ce n'était pas un homme* est bien la négation de *c'était un homme*, la phrase *ce n'était ni homme ni arbre* ne peut être considérée comme la négation de *c'était un homme et un arbre* ni même de *c'était un homme ou un arbre*. La structure [*c'est* + GN], qui correspond ici à une opération de dénomination du référent, ne tolère aucune démultiplication du régime susceptible d'impliquer des dénominations contradictoires. En revanche, il est évident que le champ des dénominations négatives est illimité. Autrement dit, il n'y a pas de symétrie entre « dire (d'un référent) ce que c'est » et « dire ce que ce n'est pas » : la négation linguistique coordonnée est ici irréductible à la négation logique. Le même raisonnement peut être tenu pour la seconde occurrence *ce n'était pas une jument [...]*.

En ce qui concerne l'emploi des morphèmes négatifs, les occurrences présentent de légères différences :

- L'absence de déterminant dans les GN coordonnés alterne avec l'emploi attributif de l'article indéfini. Cette absence de déter-

1. « Si je dis *ceci est un disque*, un élément *x* parfaitement déterminé (*ceci*) est versé à l'ensemble des "disques" ; l'opération est alors celle d'*attribution* » (Robert Martin, *Pour une logique du sens*, p. 153-154). Cette opération s'oppose à l'opération d'*extraction*, par laquelle un élément est extrait de l'ensemble désigné par le nom.

minant est fréquente, aussi bien en contexte négatif qu'en contexte positif, dans les cas de coordination totalisante<sup>1</sup>. Mais elle est exclue si le verbe est encadré par *ne... pas* (\**ce n'était pas homme ni...*), si le premier GN de la coordination possède un déterminant (\**ce n'était ni un homme ni arbre*) et si l'un des coordonnants négatifs *ni* est renforcé par un adverbe ou une expression adverbiale du type *même, d'ailleurs, à plus forte raison*, etc. (\**ce n'était ni homme ni même arbre*).

— Le système *ne... ni... ni* alterne avec le système *ne... pas... ni*, qui est en général réservé à la langue littéraire. Remarquons que le second système relance une négation dont le marqueur *pas* aurait pu marquer la clôture, tandis que le premier annonce d'emblée une négation double. Ce qui signifie : 1 / que dans le système *ne... ni... ni*, les deux *ni* n'ont pas le même statut (le premier annonce une négation au moins double, tandis que le second et éventuellement les suivants peuvent introduire le constituant de clôture de la négation) ; 2 / que du point de vue énonciatif, le système *ne... ni... ni* constitue un seul acte d'énonciation tandis que le système *ne... pas... ni* correspond à deux énoncés négatifs.

— Dans la seconde occurrence, la coordination négative est renforcée par *même*, qui crée une dissymétrie entre les deux énoncés négatifs. Cet adverbe confère au dernier élément coordonné un relief particulier, en lui donnant une force argumentative supérieure à celle des autres éléments de la coordination<sup>2</sup>.

### B / Négation partielle

La négation partielle est également représentée par deux occurrences :

- *ce que nul n'a jamais vu* (v. 2) ;
- *ce que nul ne reverra* (v. 13).

Ces deux occurrences se caractérisent d'abord par le fait que la négation porte sur le constituant sujet de la phrase. Elle est exprimée par *ne* et le pronom négatif *nul* qui, dans cet emploi,

appartient au registre soutenu<sup>1</sup>. Ce pronom représente la négation de l'indéfini *quelqu'un* : *ce que nul ne reverra* = *ce que* [Nég. (*quelqu'un*)] *reverra*<sup>2</sup>. Il signifie qu'aucun élément de l'espace référentiel ne vérifie le prédicat.

Comme l'indique l'apposition à *nul* de la seconde occurrence (*Homme, cheval, poisson, insecte*), et comme le présupposent les deux premiers vers, l'espace référentiel pertinent ne se limite pas dans le texte à l'ensemble des humains mais s'étend à tout le règne animal. Or, en principe, les pronoms *nul* et *personne* ne peuvent référer qu'à des animés humains — c'est d'ailleurs ce qu'indiquait la réduction de *nul... ne* à [Nég. (*quelqu'un*)]. Si cette contrainte n'est pas respectée, la phrase risque fort de basculer dans l'incongruité : *Le chien était parti ; personne n'aboyait plus au passage du facteur*. Le seul moyen de nier un GN référant à un animé non humain consiste à recourir au déterminant négatif (par ex. *aucun animal, aucun chien*, etc.)<sup>3</sup>. Si l'incongruité est évitée dans le texte de Supervielle, c'est tout d'abord parce que le prédicat (*voir*) vaut aussi bien pour la classe des animés humains que pour celle des animés non humains<sup>4</sup>. Mais c'est aussi parce qu'une trop grande proximité entre le pronom et la référence à l'animé non humain est évitée : aux vers 1-2, *nul* est séparé de *cheval* par une relative (*qui tourna la tête*) et ne se situe pas au même niveau syntaxique (puisqu'il appartient à la relative substantive C.O.D. de *vit* tandis que *cheval* est le sujet de la principale) ; quant aux vers 13-14, il n'est pas indifférent que l'énumération apposée à *nul* soit introduite par *homme* et non par *cheval* ou *poisson* (? *Et ce que nul ne reverra, cheval, poisson, insecte, homme*), et qu'elle soit rejetée en position postverbale (?? *Et ce que nul — cheval, poisson, insecte, homme — ne reverra*). Au total, l'effet obtenu est celui d'une indiscrimination de l'humain et du non-humain au sein de la classe des animés, et ceci sans aucune impression d'incongruité.

1. Son équivalent en registre courant est bien sûr *personne*.

2. Et non, comme nous l'avons déjà souligné dans l'introduction, la négation de la proposition contenant cet indéfini : Nég. (*ce que quelqu'un reverra*) = *ce que quelqu'un ne reverra pas*.

3. Rappelons que, pour l'inanimé, le français dispose du pronom *rien*.

4. Comparez à *ce cheval vit ce que nul n'a jamais vu* une phrase comme *ce cheval galopé comme nul n'a jamais galopé*. Une telle phrase est acceptable seulement si *nul* n'est pas considéré comme un pronom mais comme un déterminant (avec ellipse d'un nom ou d'un pronom : *comme nul [cheval]... — comme nul [autre]...*).

1. Voir *G.M.F.*, VI : 2.5.1., p. 164.

2. Sur les adverbes qui imposent à la phrase une orientation argumentative, voir *G.M.F.*, X : 3, p. 380.

La première proposition cumule à la négation du sujet, que nous venons d'étudier, une négation portant sur un circonstant temporel : *ce que nul n'a jamais vu*. Lorsqu'il n'est pas cumulé avec une autre négation, *jamais* permet généralement d'étendre la portée de la négation à la totalité d'un espace temporel. Il peut alors être considéré comme la négation de *toujours* : *il ne rit jamais* = *il rit* [Nég.(*toujours*)]. Toutefois, selon les caractéristiques aspectuelles et temporelles du verbe utilisé et selon le contexte, l'espace temporel dans lequel s'inscrit la négation est susceptible de subir des restrictions. Par exemple, la phrase *Il n'a jamais vu la mer* peut s'interpréter « il est mort sans avoir vu la mer », auquel cas *jamais* signifie « pas une seule fois (dans sa vie) ». Mais elle peut également s'interpréter « à ce jour, il n'a pas encore vu la mer ». L'adverbe *jamais* signifie alors « pas une seule fois (jusqu'à présent) » et correspond à la négation de *déjà*. Tel est le cas dans le texte, où *ce que nul n'a jamais vu* s'interprète comme le cumul de deux négations partielles que l'on peut faire apparaître de la façon suivante : *ce que* [Nég.(*quelqu'un*)] a [Nég.(*déjà*)]*vu*. Les négations ne s'annulent pas<sup>1</sup> ; elles se renforcent mutuellement.

### C / Négation exceptive

Nous relevons une seule occurrence de négation exceptive, aux vers 15-16 : *Jusqu'à ce que le sol ne soit / Que le reste d'une statue [...]*. Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, ce n'est qu'implicitement que la négation exceptive véhicule un contenu négatif. Ce qu'elle nie, c'est l'ensemble complémentaire des éléments appartenant au même paradigme que le constituant sur lequel elle porte : *je ne bois que de l'eau* signifie en même temps « je bois de l'eau » et « je ne bois pas ce qui n'est pas de l'eau ». La première proposition, affirmative, est présupposée, tandis que la seconde est posée, comme le prouve le test de la négation : *je ne bois pas que de l'eau* = « je bois de l'eau » (le présupposé échappe à la portée de la négation) et « je bois ce qui n'est pas de l'eau » (négation du posé).

1. Dans certains cas, en effet, les deux négations s'annulent : *vous n'êtes pas sans savoir que* = « vous savez que ».

La négation exceptive intègre donc non pas une mais deux négations (« je **ne** bois **pas** » et « ce qui **n'est pas** de l'eau »), la seconde (dans le texte, « ce qui n'est pas le reste d'une statue ») ayant un sens restrictif. Mais cette seconde négation étant intégrée dans la première l'ensemble de l'expression prend un sens positif.

### 2. « Sans », préposition négative

La préposition *sans*, employée à trois reprises dans le dernier vers du texte, possède un contenu sémantique intrinsèquement négatif. Lorsqu'elle est suivie d'un GN<sup>1</sup>, elle équivaut à la négation de *avec* : *c'est une statue sans bras* = *c'est une statue* [Nég.(*avec bras*)]. En d'autres termes, elle permet de nier un complément du nom, et plus précisément un complément exprimant la partie d'un tout (*bras, jambes et tête* sont des parties du tout dénommé par le nom *statue*).

Si, dans la mesure où elle ne se construit pas en corrélation avec *ne*, la syntaxe de la préposition *sans* est bien différente de celle de la négation à double détente, leur affinité transparait toutefois dans la combinaison avec la coordination. En effet, comme dans le cas général, la négation par *sans* de plusieurs éléments coordonnés peut s'effectuer au moyen du marqueur *ni* : *c'est une statue sans bras ni jambes ni tête*. Toutefois, l'emploi de ce marqueur n'est pas obligatoire ; il alterne avec l'emploi réitéré de la préposition négative. Telle est la solution adoptée dans le texte : [...] *une statue / Sans bras, sans jambes, et sans tête*. Les deux systèmes peuvent être opposés de la façon suivante : *sans A ni B ni C* équivaut à [Nég.(*avec A, B, C*)] tandis que *sans A, sans B et sans C* correspond à [[Nég.(*avec A*)], [Nég.(*avec B*)] et [Nég.(*avec C*)]]. Bien que, le plus souvent, le choix de l'un ou l'autre de ces systèmes

1. Lorsque *sans* est suivi d'un infinitif, sa valeur négative ne peut plus être définie par rapport à la préposition *avec*. Par exemple, dans la phrase *il est parti sans fermer la porte*, la préposition *sans* ne peut en aucun cas commuter avec la préposition *avec*. L'équivalent positif s'obtient ici au moyen du gérondif (*il est parti en fermant la porte*). Voir G.M.F., XV : 2.2., p. 512. On peut faire le même type de remarque pour *sans* suivi de *que*, qui est le plus souvent impossible à interpréter comme la négation de *avec* (*Copeau avait commencé à boire, sans que Gertrude s'en soit aperçue / Copeau avait commencé à boire, avec ???*), sauf si la subordonnée possède un correspondant nominal : *Il le fait sans que je lui en donne l'autorisation* = *sans mon autorisation* = négation de *avec mon autorisation*.

n'entraîne aucune conséquence sémantique remarquable (ce qui est le cas dans le texte), la seconde structure exerce sur les éléments coordonnés une contrainte qui est absente dans la première. La répétition de la préposition négative récuse en effet le caractère exclusif des constituants coordonnés. On admettra aussi bien *il est sorti sans chapeau ni veste ni gants* que *il est sorti sans chapeau ni béret ni casquette*, mais la répétition de *sans* n'est pas possible dans le second cas, où les éléments coordonnés s'excluent mutuellement : *il est sorti sans chapeau, sans veste et sans gants* mais *\*il est sorti sans chapeau sans béret et sans casquette*.

Nous achèverons cette analyse par une remarque relative au nombre des substantifs régis par la préposition *sans*. Dans le texte, le singulier de *tête* s'oppose au pluriel de *jambes* et à celui, non apparent, de *bras*. Si *sans N* ne signifiait rien de plus que « aucune occurrence de N », le pluriel de *jambes* et de *bras* ne pourrait être justifié. Bien que le référent du GN *une statue / Sans bras, sans jambes et sans tête* soit effectivement un objet descriptible par la conjonction « aucun bras, aucune jambe et aucune tête », la préposition *sans* donne de ce référent une représentation qui tient compte des propriétés prototypiques associées au référent du tout dont les noms qu'elle régit expriment des parties : ainsi, puisque le prototype d'une statue (d'être humain) comporte deux bras, deux jambes et une seule tête, la négation de ces composants par *sans* respecte le pluriel de *bras*, le pluriel de *jambes* et le singulier de *tête*. Le même raisonnement permettra par exemple d'expliquer le singulier de *jambe* et le pluriel de *tête* dans les expressions *un homme sans jambe droite* ou *une hydre sans têtes*. Lorsque le prototype n'est pas marqué relativement à la partie dont *sans* signifie l'absence, le nombre est hésitant (*une pièce sans fenêtre(s)*, *une veste sans poche(s)*) ou véhicule divers types de présupposés (*il a rendu une copie sans fautes* = « il a su éviter les fautes », *il a rendu une copie sans faute* = « zéro faute dans la copie » (simple constat)).

Si l'exploitation des ressources de la négation dans ce texte est aussi remarquable, c'est parce que cette dernière permet de parler de l'indicible – en disant ce qu'il n'est pas, faute de pouvoir dire ce qu'il est. L'indicible, c'est bien sûr ici le contenu de la perception du cheval. Or, dans la troisième strophe, l'absence de toute négation laisse espérer une résolution de l'énigme. Mais il s'agit d'un

trompe-l'œil qui débouche de nouveau, dans la dernière strophe, sur une double négation (*ce que nul ne reverra*). Au dernier vers enfin, la négation se fait soustractive (*sans bras, sans jambes et sans tête*) : le texte s'achève ainsi dans une atmosphère de dénuement, comme si la question posée par le regard de ce cheval, ayant suscité tant d'énoncés négatifs, finissait par livrer à la négation le monde lui-même.

déterminative ; aussi le texte ne cesserait-il pas d'être grammatical si on supprimait la relative.

Mais cela ne serait tout à fait exact que s'il s'agissait d'une pure référence temporelle. En réalité, *aujourd'hui*, dans le texte tel qu'il est, a besoin d'être « défini » sémantiquement, de recevoir un contenu plus précis. De quel *aujourd'hui* s'agit-il ? De *celui où tu franchis la sortie d'un hymne raboteux*. Essayons le test de l'extraction : *C'est seulement aujourd'hui où tu franchis la sortie d'un hymne raboteux que te voici nue et entre toutes la meilleure*. Si la relative était purement explicative, elle pourrait difficilement être extraite solidairement avec son antécédent *aujourd'hui*. Il en résulte que cette relative a un statut ambigu : facultative sur le plan référentiel et syntaxique, elle est pleinement intégrée au propos de la phrase, et joue donc un rôle non négligeable sur le plan communicatif.

Quelques-unes des difficultés que nous avons rencontrées tiennent visiblement à la nature poétique du texte, et plus spécialement à une poétique qui fonde ses effets stylistiques sur l'ambiguïté même des structures linguistiques mises en œuvre – non par déficience, certes, loin de là, mais par une recherche systématique de la surdétermination.